

**PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 12 février 2024 à laquelle sont présentes mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances et M<sup>e</sup> Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

**MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.**

**CONSULTATION PUBLIQUE :**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 907-2024**

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 907-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser une éolienne domestique dans la zone PB-314**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 908-2024**

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 908-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir une zone commerciale dans la 127<sup>e</sup> Rue près du parc Rodrigue**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 909-2024**

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 909-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'inclure une propriété située dans la 15<sup>e</sup> Rue dans la zone commerciale adjacente**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 910-2024**

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 910-2024 concernant des ententes relatives à des travaux municipaux**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

**CONSTAT DU QUORUM.**

**OUVERTURE :**

La séance est ouverte à 19 h 37.

**ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 24-13858**

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

- 7.25 Embauche d'une graphiste et adjointe aux communications à la Direction générale.
- 7.26 Nomination des membres du comité de candidature de la Finale des Jeux du Québec – Été 2027.
- 8.5 Rapport d'embauche d'une surveillante-sauveteuse ou monitrice pour le Service des loisirs et de la culture.

**ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAL :**

**RÉSOLUTION N° 24-13859**

Séance ordinaire du 22 janvier 2024

**ATTENDU :** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

**ADOPTÉE**

**PROJET DE RÈGLEMENT :**

**RÉSOLUTION N° 24-13860**

Adoption du premier projet de Règlement numéro 911-2024

**ATTENDU :** que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le premier projet du **Règlement numéro 911-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'augmenter le nombre d'étages permis du côté est du boulevard Lacroix, entre la 135<sup>e</sup> Rue et la 136<sup>e</sup> Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**QU'UNE** période de consultation soit prévue du 12 février 2024 au 11 mars 2024 inclusivement.

**QU'UNE** assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 11 mars 2024 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

**QUE** la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

**QUE** le texte du premier projet du **Règlement numéro 911-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

## **PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :**

Je, Esther Fortin, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 910-2024 concernant des ententes relatives à des travaux municipaux**. (Dépôt du projet de règlement).

## **ADOPTION DE RÈGLEMENTS :**

### **RÉSOLUTION N° 24-13861**

Adoption du Règlement numéro 905-2024

ATTENDU : que la greffière présente le Règlement numéro 905-2024 et mentionne son objet, sa portée, son coût, son mode de financement et son mode de paiement;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE le Règlement numéro 905-2024 décrétant des dépenses en immobilisations pour le prolongement de services municipaux d'aqueduc et d'égouts incluant des travaux de voirie ainsi que pour la réfection de pavage et de voirie au montant de 4 247 101 \$ et un emprunt du même montant soit et est adopté par ce conseil.**

**QUE le texte du Règlement numéro 905-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.**

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 24-13862**

Adoption du Règlement numéro 906-2024

ATTENDU : que la greffière présente le Règlement 906-2024 et mentionne son objet, sa portée, son coût, son mode de financement et son mode de paiement;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 22 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE le Règlement numéro 906-2024 autorisant des travaux pour la réfection des services municipaux dans la 22<sup>e</sup> Rue du boulevard Dionne à la 8<sup>e</sup> Avenue et dans la 16<sup>e</sup> Rue du boulevard Dionne à la 8<sup>e</sup> Avenue au montant total de 4 274 250 \$ et un emprunt du même montant, soit et est adopté par ce conseil.**

**QUE le texte du Règlement numéro 906-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.**

**ADOPTÉE**

## ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

### RÉSOLUTIONS NO 24-13863

#### Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 1<sup>er</sup> février 2024, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 3 934 004,64 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 3 934 004,64 \$ couvrant la période du 12 janvier 2024 au 1<sup>er</sup> février 2024.

### ADOPTÉE

### RÉSOLUTION N° 24-13864

#### Adjudication du contrat pour la fourniture de services professionnels pour la caractérisation environnementale des matières granulaires résiduelles (MGR) et des sols dans la 16<sup>e</sup> Rue et la 22<sup>e</sup> Rue

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 6 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
ENGLOBE CORP.	42 771,25 \$
TERRAPEX ENVIRONNEMENT LTÉE	45 815,24 \$
FNX-INNOV INC.	46 421,44 \$
NVIRA ENVIRONNEMENT INC.	51 014,41 \$
GROUPE ABS INC.	57 446,11 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Véronique Morin, chef de Division – Approvisionnement par intérim, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **ENGLOBE CORP.**;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **ENGLOBE CORP.** le contrat **pour la fourniture de services professionnels pour la caractérisation environnementale des matières granulaires résiduelles (MGR) et des sols dans la 16<sup>e</sup> Rue et la 22<sup>e</sup> Rue** pour un montant total de **42 771,25 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit financé à même le Règlement numéro 906-2024 conditionnellement à son entrée en vigueur.

### ADOPTÉE

### RÉSOLUTION N° 24-13865

#### Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 3 946 000 \$

ATTENDU : que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 219-2007, 269-2008, 278-2008, 511-2013 et 492-2013, la Ville

de Saint-Georges souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 23 février 2024, au montant de 3 946 000 \$;

ATTENDU : qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu sept soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

428 000 \$	5,00000 %	2025
448 000 \$	4,80000 %	2026
469 000 \$	4,60000 %	2027
491 000 \$	4,55000 %	2028
2 110 000 \$	4,65000 %	2029

Prix : 99,30473

Coût réel : 4,85413 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

428 000 \$	4,90000 %	2025
448 000 \$	4,80000 %	2026
469 000 \$	4,60000 %	2027
491 000 \$	4,55000 %	2028
2 110 000 \$	4,50000 %	2029

Prix : 98,91500

Coût réel : 4,86202 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

428 000 \$	5,00000 %	2025
448 000 \$	4,70000 %	2026
469 000 \$	4,55000 %	2027
491 000 \$	4,50000 %	2028
2 110 000 \$	4,45000 %	2029

Prix : 98,73700

Coût réel : 4,86521 %

4 - RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

428 000 \$	5,00000 %	2025
448 000 \$	4,75000 %	2026
469 000 \$	4,50000 %	2027
491 000 \$	4,50000 %	2028
2 110 000 \$	4,50000 %	2029

Prix : 98,78100

Coût réel : 4,88505 %

5 - CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE

428 000 \$	5,00000 %	2025
448 000 \$	4,70000 %	2026
469 000 \$	4,50000 %	2027
491 000 \$	4,50000 %	2028
2 110 000 \$	4,50000 %	2029

Prix : 98,73560

Coût réel : 4,89523 %

6 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

428 000 \$	5,00000 %	2025
448 000 \$	4,75000 %	2026
469 000 \$	4,50000 %	2027
491 000 \$	4,50000 %	2028
2 110 000 \$	4,50000 %	2029

Prix : 98,62783

Coût réel : 4,93000 %

7 - BMO NESBITT BURNS INC.

428 000 \$	5,00000 %	2025
448 000 \$	4,50000 %	2026
469 000 \$	4,50000 %	2027
491 000 \$	4,50000 %	2028
2 110 000 \$	4,50000 %	2029

Prix : 98,57000

Coût réel : 4,93129 %

ATTENDU : que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 3 946 000 \$ de la Ville de Saint-Georges soit adjugée à la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.;

**QUE** demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

**QUE** le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-13866**

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 946 000 \$ qui sera réalisé le 23 février 2024

ATTENDU : que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Georges souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 946 000 \$ qui sera réalisé le 23 février 2024, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
219-2007	255 700 \$
269-2008	608 800 \$
278-2008	215 400 \$
511-2013	1 089 400 \$
492-2013	1 776 700 \$

ATTENDU : qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU : que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 511-2013 et 492-2013, la Ville de Saint-Georges souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 23 février 2024;
2. les intérêts seront payables semestriellement, le 23 février et le 23 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
SUCCURSALE 02691  
11333 1RE AVENUE  
SAINT-GEORGES DE BEAUCE, QC  
G5Y 2C6

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Saint-Georges, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 511-2013 et 492-2013 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 février 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-13867**

Acceptation de directives de changement pour les travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration

ATTENDU : que des ajustements mineurs ont eu lieu ou auront lieu pendant l'exécution du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration;

ATTENDU : que les directives de changement TC016 à TC017 sont recommandées par le consultant Services EXP;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'autoriser les directives de changement TC016 à TC017 pour ces travaux au montant de 13 104,03 \$ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte les directives de changement suivantes :

TC016 : Remplacement des vannes papillons par des vannes à boisseau	12 402,35 \$
TC017 : Cales d'appui galvanisées pour ajustement du caillebotis existant dans le tunnel	701,68 \$

**QUE** la somme de 13 104,03 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le Règlement numéro 859-2022.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-13868**

Radiation de créances

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances, dans lequel elle recommande la radiation des comptes jugés irrécupérables au montant total de 2017,43 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances à

radier des comptes de la Municipalité jugés irrécupérables pour un montant total de 2017,43 \$ à titre de mauvaises créances conformément à la liste présentée.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-13869**

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 12350-12380, 1<sup>re</sup> Avenue

ATTENDU : la demande des propriétaires de Chaussures Cameron qui désirent faire des modifications à la façade du bâtiment situé au 12350-12380, 1<sup>re</sup> Avenue et installer une nouvelle enseigne sur la marquise;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'émission du permis pour les travaux et pour l'installation d'une nouvelle enseigne du bâtiment situé au 12350-12380, 1<sup>re</sup> Avenue, le tout conformément aux objectifs et critères du PIIA applicable au centre-ville et aux documents déposés.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-13870**

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 12015-12025, 1<sup>re</sup> Avenue

ATTENDU : que le conseil avait autorisé des travaux de rénovations extérieurs pour le 12015-12025, 1<sup>re</sup> Avenue dans la résolution numéro 22-13128 lors de la séance du 24 octobre 2022;

ATTENDU : que les travaux ont été débutés et que le propriétaire a été avisé qu'ils n'étaient pas conformes aux plans approuvés;

ATTENDU : la nouvelle proposition de l'architecte pour terminer les travaux;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis pour terminer les travaux;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise le propriétaire à terminer les travaux de rénovations extérieurs du bâtiment situé au 12015-12025, 1<sup>re</sup> Avenue, conformément aux nouveaux plans proposés par l'architecte, le tout conformément aux objectifs et critères du PIIA applicable au centre-ville et aux documents déposés.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-13871**

Contrat d'entretien annuel du logiciel Wonderware pour les usines d'épuration et de filtration

ATTENDU : que la Ville utilise le logiciel Wonderware pour la gestion des usines d'épuration et de filtration;

ATTENDU : que cette suite doit être supportée et maintenue sur une base continue;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise le paiement du contrat d'entretien annuel du logiciel Wonderware **pour un montant total de 36 407,64 \$** incluant toutes les taxes applicables pour la période du 16 mars 2024 au 15 mars 2025.

**QUE** le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 24-13872**

Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour les années 2024, 2025 et 2026

ATTENDU : que l'entente entre la Ville de Saint-Georges et la Société canadienne de la Croix-Rouge pour des services d'inscription, nourriture et services sociaux en cas de sinistre vient à échéance;

ATTENDU : que plusieurs améliorations et changements ont été apportés à la nouvelle entente suite à une révision en profondeur de celle-ci, et ce, dans un contexte d'évolution du domaine de la sécurité civile au Québec et des changements de façons de faire au sein de la Société;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte l'entente de services aux sinistrés à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour une période de 2 ans, soit du 27 avril 2024 au 27 avril 2026 comme présentée.

**QUE** le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**QUE** la somme de 6740,80 \$, pour la première année de l'entente et la somme de 0,21 \$ par habitant pour les années 2025-2026 et 2026-2027, incluant toutes les taxes applicables, soient financées à même le budget de fonctionnement pour chacune des années concernées.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 24-13873**

Acceptation d'une entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec

ATTENDU : que la Ville souhaite obtenir 2 cadets dédiés à la Ville dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec;

ATTENDU : que la Sûreté agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté;

ATTENDU : que la Ville s'engage à verser à la Sûreté du Québec un montant de 10 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le conseil municipal demande à la Sûreté du Québec 2 cadets dédiés à la Ville pour l'été 2024.

**QUE** le conseil accepte une entente avec la Sûreté du Québec concernant la fourniture de services de cadets pour l'été 2024 dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté.

**QUE** la somme de 10 000 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement.

**QUE** monsieur Claude Poulin, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-13874**

Entente concernant l'essai du mécanisme de votation par internet

**ATTENDU** : qu'aux termes de la résolution numéro 23-13575 adoptée le 26 juin 2023, la Ville a confirmé à Élections Québec, son intérêt à participer au projet pilote de vote par internet dans le cadre des élections municipales de 2025 ;

**ATTENDU** : que la Ville de Saint-Georges a été sélectionnée pour participer au projet ;

**ATTENDU** : qu'il y a lieu de signer une entente à cet effet avec le Directeur général des élections et la ministre des Affaires municipales, laquelle détermine les rôles et responsabilités de chacune des parties et décrit la procédure générale du vote par internet ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise la signature de l'entente concernant l'essai du mécanisme de votation par internet tel que présenté.

**QUE** le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 24-13875**

Vente d'un terrain dans le parc industriel du secteur ouest à Gestion E.L.D. inc.

**ATTENDU** : la demande de Gestion E.L.D. inc. d'acquérir un terrain situé dans le parc industriel du secteur ouest, soit le lot numéro 6 569 697 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte de vendre à Gestion E.L.D. inc. au prix de 65 188,80 \$ plus toutes les taxes applicables un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (6 569 697)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Sabrina Lepage, notaire.

**QUE** le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-13876**

### Vente d'un terrain dans le parc industriel du secteur Saint-Jean-de-la-Lande à Gestion TSL inc.

ATTENDU : la demande de Gestion TSL inc. d'acquérir un terrain situé dans le parc industriel du secteur Saint-Jean-de-la-Lande, soit le lot numéro 6 601 987 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte de vendre à Gestion TSL inc. au prix de 38 186,50 \$ plus toutes les taxes applicables un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS SIX CENT UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEPT (6 601 987)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Sabrina Lepage, notaire.

**QUE** le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-13877**

### Adoption de la charte municipale pour la protection de l'enfant

ATTENDU : l'initiative de la municipalité de Fortierville en collaboration avec Espace Muni et la Fédération québécoise des municipalités, de mettre en place une charte municipale pour la protection de l'enfant dans un mouvement de mobilisation en mémoire du 100<sup>e</sup> anniversaire du décès tragique d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr »;

ATTENDU : l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de la bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant ladite charte ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adhère à la charte municipale pour la protection de l'enfant telle que proposée.

**QUE** le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-13878**

### Nomination d'un représentant de la Ville sur le comité des admissions du Transport Autonomie Beauce-Etchemins

ATTENDU : qu'à titre d'organisme mandataire, la Ville doit nommer un représentant sur le comité des admissions pour un mandat d'une durée de 2 ans;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte de reconduire le mandat de M. Claude Rodrigue à titre de représentant de la Ville sur le comité des admissions du Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour une période de 2 ans.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-13879**

### Démission d'un préposé aux patinoires extérieures pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Gaétan Vigneault à titre de préposé aux patinoires extérieures pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la démission de M. Gaétan Vigneault à titre de préposé aux patinoires extérieures, et ce, à compter du 21 janvier 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-13880**

### Démission d'une commis au restaurant pour le centre de ski

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Renée-Anne Vachon à titre de commis au restaurant pour le centre de ski;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la démission de Mme Renée-Anne Vachon à titre de commis au restaurant pour le centre de ski, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-13881**

### Démission d'une commis au restaurant pour le centre de ski

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Sarah-Ann Grégoire à titre de commis au restaurant pour le centre de ski;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la démission de Mme Sarah-Ann Grégoire à titre de commis au restaurant pour le centre de ski, et ce, à compter du 17 janvier 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-13882**

### Démission d'une brigadière scolaire

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Diana Petosa à titre de brigadière pour le Service des ressources humaines;

ATTENDU : la recommandation de M. Pascal Doyon, chef de Division – Relations de travail et SST et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Manon bougie  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte la démission de Mme Diana Petosa à titre de brigadière pour le Service des ressources humaines, et ce, à compter du 30 mars 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-13883**

### Départ à la retraite du chef d'équipe général – Aqueduc pour le Service des travaux publics

ATTENDU : la lettre de départ à la retraite reçue de M. Claude Bernard, chef d'équipe général – Aqueduc pour le Service des travaux publics ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil accepte le départ à la retraite de M. Claude Bernard, chef d'équipe général – Aqueduc pour le Service des travaux publics, et ce, à compter du 2 mai 2024 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-13884**

### Embauche de commis au restaurant pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de commis au restaurant pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de Mme Marie-Jeanne Baillargeon et M. Charles Davous à titre de commis au restaurant pour le centre de ski selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour les périodes prévues aux rapports d'embauche.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-13885**

### Embauche de préposés aux patinoires extérieures pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le Service des loisirs et de la culture à titre de préposés aux patinoires extérieures pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de MM. Olivier Pruneau et Philippe Fortin selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour les périodes prévues aux rapports d'embauche.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-13886**

### Nomination d'un comité de sélection pour le poste de chef de Division – Prévention et sécurité civile

ATTENDU : le besoin de nommer un comité de sélection pour pourvoir le poste de chef de Division – Prévention et sécurité civile du Service de la sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil nomme M. Frédéric Morin, directeur du Service de la sécurité incendie, M. Philippe Thibodeau, chef de Division – Sécurité incendie et Mme Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques ainsi que madame la conseillère Manon Bougie sur le comité de sélection pour le poste de chef de Division – Prévention et sécurité civile.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-13887**

### Embauche d'une graphiste et adjointe aux communications à la Direction générale

ATTENDU : le besoin d'embaucher une graphiste et adjointe aux communications à la Direction générale pour un remplacement d'une durée indéterminée;

ATTENDU : le rapport préparé par M<sup>e</sup> Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Rachel Dumas-Fortin;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'embauche de Mme Rachel Dumas-Fortin à titre de graphiste et adjointe aux communications pour la Direction générale, selon les conditions de travail de la convention collective des employés de bureau, groupe 3 – échelon 1, et ce à compter du 19 février 2024 pour une période indéterminée.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 24-13888**

Nomination des membres du comité de candidature de la Finale des Jeux du Québec - Été 2027

ATTENDU : que la Ville a déposé sa candidature pour la Finale les Jeux du Québec - Été 2027;

ATTENDU : le besoin de nommer un comité afin d'accompagner la Ville dans la préparation de sa candidature;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil nomme les membres ci-dessous sur le comité de candidature de la Finale des Jeux du Québec - Été 2027 :

Donald Paquet	Carole Paquet	Amélie Ferland
Isabelle Gagnon	Karine Veilleux	Alain Rodrigue
Benoît Girardin	Manon Bougie	Serge Thomassin
Caroline Bouchard	Nancy Lessard	Karina Roy
Brigitte Busque	Annie Gilbert	Hélène Latulippe
Éric-Michel Hallé	Sabrina Bilodeau	Richard Poulin
Rémi Fortin	Daniel Drouin	Charles Dutil
Anne-Marie Rodrigue	Sarah Rodrigue	Martin Beaulieu
Marie-Émilie Slater	Jean-François Bourque	Richard Poulin (ville)
Véronique Paquet	Max Gilbert	Marie-Lee Paquet

**ADOPTÉE**

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE JANVIER 2024

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de janvier est déposé au conseil.

RAPPORT DE DEPENSES DECRETEES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 573.2 DE LA LOI SUR LES CITES ET VILLES

Le rapport de dépenses décrétées par le maire en vertu de l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE ANIMATRICE D'ÉVÈNEMENTS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une animatrice d'évènements pour la période du 22 janvier 2024 au 31 mars 2024 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE SURVEILLANTE-SAUVETEUSE ET MONITRICE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une surveillante-sauveteuse et monitrice pour la période du 22 janvier 2024 au 13 mai 2024 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE SURVEILLANTE-SAUVETEUSE OU MONITRICE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une surveillante-sauveteuse ou monitrice pour la période du 12 février 2024 au 31 août 2024 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

**AUTRE SUJET :**

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Olivier Duval sur le comité de développement durable et sur le conseil d'administration de Beauce Art, par madame la conseillère Esther Fortin sur le comité de développement durable, par monsieur le conseiller Jean Perron sur le comité de circulation, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le comité de circulation, sur le comité des fêtes de Saint-Georges et sur une réunion pour les Jeux du Québec, par monsieur le conseiller Tom Redmond sur le comité consultatif d'urbanisme, par madame la conseillère Manon Bougie sur une rencontre avec Destination Beauce et Tourisme Chaudière-Appalaches et sur le comité de la famille et des aînés, par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le conseil des maires et sur le comité consultatif d'urbanisme et par monsieur le maire Claude Morin sur la cérémonie annuelle de remise de médailles aux pompiers, sur le conseil des maires, sur la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches, sur une rencontre avec l'Association des personnes handicapées de la Chaudière, sur une rencontre avec Destination Beauce et Tourisme Chaudière-Appalaches, sur la présentation du nouveau système de surveillance de la rivière Chaudière et sur le caucus des cités régionales.

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Alicia Gilbert, employée du Centre Vision Bégin située sur la 1<sup>re</sup> Avenue, fait part aux élus des problématiques relatives au stationnement pour les employés du centre-ville. Elle confirme que les employés du commerce ont l'obligation de déplacer leur véhicule à toutes les 3 heures pour ne pas avoir d'amendes. Mme Gilbert demande à vérifier la possibilité d'émettre une vignette aux travailleurs du secteur.

Madame Anne Paquet de Anne Paquet Design confirme les propos de Mme Alicia Gilbert concernant les problèmes de stationnement.

Monsieur le conseiller Tom Redmond suggère d'augmenter la durée des stationnements de 3h à 4h dans ce secteur.

Monsieur Marc-Antoine Rodrigue, pour les employés du Service des loisirs et de la culture, demande pourquoi la Ville accepte d'augmenter la masse salariale des cadres et pas celle des employés de la base.

**LEVÉE DE LA SÉANCE :**

**À 20 h 46, sur proposition de monsieur le conseiller Serge Thomassin, appuyée par madame la conseillère Esther Fortin, la séance est levée.**

**CLAUDE MORIN**  
Maire

**M<sup>E</sup> ISABELLE BEAULIEU**  
Greffière

\*\*\*\*\*